

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-neuf le 16 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 10

Étaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, NORMAND Patrick, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, CARRION Adèle, (pouvoir à APPRIEUX Angéline).

Retard excusé : MERCIER Serge,

Date de la convocation : 10 mai 2019

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Vente propriété Billot – aliénation chemin

Mme le Maire informe l'assemblée de la vente de la propriété de M. Billot.

Par délibération 2017-023 du 19/10/2017, suite à une enquête publique, le chemin rural Impasse du Dolon, qui traverse sa propriété, a été déclassé et lui a été cédé à l'euro symbolique. Les frais honoraires pour l'acte administratif et les frais de géomètre étaient à sa charge.

M. Billot n'a pas donné suite à ces démarches et a fait appel à un notaire pour la vente de sa propriété.

Mme le Maire demande à l'assemblée de prendre une nouvelle délibération afin rectifier celle du 19/10/2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Autorise la cession du chemin rural de l'impasse du Dolon aux nouveaux acquéreurs, M. EVRARD Bernard, Mme RIEMANN Edeltraut et M. EVRARD Nicolas.

Charge Mme le Maire à signer l'acte notarié, étant entendu que les frais seront à la charge des nouveaux acquéreurs.



Ainsi fait et délibéré ce jour, le 16 mai 2019

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

